



Dossier # : 1236254003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 – Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2023 comparé avec le 31 août 2022.

Il est recommandé :

1. De prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 - Volet agglomération.
2. De prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2023 comparé avec le 31 août 2022.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-10-10 22:43

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1236254003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 – Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2023 comparé avec le 31 août 2022.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, la trésorière doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Le premier, compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent pour la période se terminant au mois d'août et le second, compare les revenus et les charges de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice (*Loi C-19 Loi sur les cités et villes ; art 105.4*).

La projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 août 2023 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des huit premiers mois de l'exercice 2023.

Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. o.

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et des charges réels au 31 août 2023 - Global Ville et la projection des résultats de l'exercice 2023 au 31 août 2023.

JUSTIFICATION

Au 31 août 2023, la projection des résultats de l'exercice 2023 permet d'anticiper un surplus de 40,8 M\$, composé d'un surplus de 4,6 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 36,2

M\$ pour le volet d'agglomération.

Les principales variations observées sont les suivantes :

Au niveau des revenus (en millions de dollars) :

Variations favorables selon les prévisions budgétaires pour 2023

- 10,9 – Compensation pour la collecte des matières recyclables (Loi 88)
- 8,9 – Réception d'une subvention liée à la forêt urbaine
- 8,0 – Hausse des demandes de permis de construction
- 5,5 – Accroissement de l'achalandage local et touristique à Espace pour la vie
- 28,4 – Financement des dépenses liées à la forêt urbaine
- 44,5 – Utilisation de la réserve neige.

Variations défavorables selon les prévisions budgétaires pour 2023

- (40,0) – Baisse des droits de mutation reflétant le ralentissement du marché immobilier
- (28,0) – Contraventions de stationnement, de circulation et frais afférents
- (14,1) – Revenus de stationnement tarifé anticipés à la baisse
- (10,8) – Revenus de cession d'actif à long terme inférieurs au budget
- (4,0) – Baisse des autres constats émis en vertu des réglementations municipales, provinciales et du Code civil.

Au niveau des dépenses (en millions de dollars) :

Variations favorables selon les prévisions budgétaires de 2023

- 87,9 – Poste budgétaire réservé pour le financement du déficit d'agglomération
- 27,1 – Diminution du recours à l'emprunt à long terme
- 25,0 – Dépenses moins élevées que prévu dans l'ensemble des arrondissements
- 15,0 – Dépenses moins élevées que prévu dans les services centraux
- 6,8 – Réduction des frais d'administration versés par la Ville à l'Agence de mobilité durable.

Variations défavorables selon les prévisions budgétaires de 2023

- (44,5) – Dépenses supplémentaires en déneigement financées par l'utilisation de la réserve neige
- (28,4) – Dépenses liées à la forêt urbaine (financées par une affectation-emprunt)
- (20,2) – Rémunération de l'ensemble des services centraux (Temps supplémentaire SPVM (31,8))
- (15,0) – Mesures d'urgence : froid et chaleur extrêmes, verglas, crues printanières et qualité de l'air
- (10,4) – Prix des contrats et des redevances associées au traitement des matières recyclables et des matières résiduelles.

L'Administration met en place les mesures nécessaires pour préserver l'équilibre budgétaire en 2023.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Pour ce qui est de l'analyse des variations des résultats réels du 31 août 2023 avec ceux du 31 août 2022, elle est présentée dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-10

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514-872-5867
Télécop. :

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2023-10-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-10-10

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1236254003

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : *Projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023 – Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2023 comparé avec le 31 août 2022.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 			X
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 			X
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Projection des résultats de l'exercice 2023 en date du 31 août 2023

(en millions de dollars)

	Surplus / (Déficit)		
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Global*
Revenus			
Taxes	15,0	(0,2)	14,8
Paievements tenant lieu de taxes	(1,0)	-	(1,0)
Quotes-parts	-	-	-
Transferts	6,0	4,8	10,8
Services rendus	(21,8)	(6,2)	(28,0)
Imposition de droits	(32,9)	-	(32,9)
Amendes et pénalités	(12,1)	(20,0)	(32,1)
Intérêts	6,2	-	6,2
Autres revenus	(10,9)	0,5	(10,4)
Affectation de revenus	69,7	3,9	73,6
Total – Revenus*	18,2	(17,2)	1,0
Dépenses			
Dépenses par secteurs d'activités			
Services administratifs	3,4	-	3,4
Économie et rayonnement de la métropole	2,8	8,4	11,2
Qualité de vie	12,9	(10,8)	2,1
Sécurité urbaine et conformité	0,6	(45,6)	(45,0)
Service aux citoyens	(72,1)	(3,8)	(75,9)
Urbanisme, mobilité et infrastructures	4,7	(0,6)	4,1
Autres	1,2	0,7	1,9
Arrondissements	25,0	-	25,0
Sous-total – Dépenses par secteur d'activités	(21,5)	(51,7)	(73,2)
Dépenses de financement corporatives			
Service de la dette brute	12,2	14,9	27,1
Paievement comptant d'immobilisations	(4,5)	3,0	(1,5)
Sous-total – Dépenses de financement corporatives	7,7	17,9	25,6
Autres dépenses corporatives			
Dépenses communes	(1,5)	86,6	85,1
Dépenses de contributions	1,7	0,6	2,3
Sous-total – Autres dépenses corporatives	0,2	87,2	87,4
Total – Dépenses*	(13,6)	53,4	39,8
Surplus / (Déficit)*	4,6	36,2	40,8

* Les données ayant été arrondies, leur somme peut différer légèrement des totaux.

Résultats financiers au 31 août 2023 Analyse

Revenus

Les revenus ont totalisé 5,917 G\$, contre 5,678 G\$ l'an dernier, soit **une croissance de 239,2 M\$** ou de 4,2%.

(en milliers)	Réel		Écart			Budget	
	2023	2022	\$	%	F/D	2023	Réalisation (%)
Taxes	3 948 573	3 765 754	182 819	4,9	F	3 977 578	99,27%
Compensations tenant lieu de taxes	277 532	258 924	18 608	7,2	F	280 204	99,05%
Quotes-parts	520 165	484 223	35 942	7,4	F	523 322	99,4%
Transferts	388 951	362 740	26 211	7,2	F	520 577	74,72%
Services rendus	272 712	246 474	26 238	10,6	F	424 994	64,17%
Imposition de droits	184 089	318 135	(134 046)	(42,1)	D	372 897	49,37%
Amendes et pénalités	117 086	100 237	16 849	16,8	F	210 884	55,52%
Intérêts	193 041	128 198	64 843	50,6	F	213 345	90,48%
Cession d'actifs à long terme	802	1 002	(200)	(20,0)	D	4 226	18,98%
Cession de propriétés destinées à la revente	105	(349)	454	130,1	F	10 120	1,04%
Autres revenus	14 286	12 805	1 481	11,6	F	13 563	105,33%
Total des revenus	5 917 342	5 678 143	239 199	4,2	F	6 551 710	90,32%

F : Favorable

D : Défavorable

Voici les explications d'écarts significatifs entre les revenus de 2023 et ceux de 2022.

Les revenus de **taxes** se chiffrent à 3,95 G\$, soit une **augmentation de 182,8 M\$** par rapport à la même période en 2022. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 179,5 M\$ des revenus de taxes foncières, expliquée par les facteurs suivants :
 - 33,8 M\$ d'augmentation des revenus liés à la croissance immobilière nette et 118,2 M\$ relatifs à l'augmentation des charges fiscales;
 - une croissance de 15,5 M\$ des revenus tirés des taxes de services, tel que décrétées par les arrondissements;
- une hausse de 4,9 M\$ de la taxe sur les parcs de stationnement attribuable en grande partie à l'agrandissement du territoire couvert par cette taxe.

Les **paiements tenant lieu de taxes** prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables totalisent 277,5 M\$, soit une **augmentation de 18,6 M\$** par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement de la manière suivante :

- une hausse de 11,4 M\$ des revenus provenant des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation, due à l'assiette foncière plus grande prise en compte dans les calculs du gouvernement;
- un écart favorable de 3,0 M\$ des revenus résultant d'ajouts d'immeubles du gouvernement fédéral;
- des compensations des organismes municipaux plus élevées de 3,0 M\$ qu'en 2022 suite à de nouvelles constructions d'immeubles de la Société de transport de Montréal.

Les revenus de **quotes-parts** perçus des villes reconstituées afin de financer les dépenses nettes d'agglomération se chiffrent à 520,2 M\$, soit une **augmentation de 35,9 M\$** par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 49,5 M\$ de la quote-part *Générale* et de 7,3 M\$ de la quote-part pour le *Service de l'eau* attribuables à l'augmentation combinée des dépenses à financer et de la contribution des villes reconstituées basée sur la proportion de leur potentiel fiscal respectif;
- une diminution de 20,8 M\$ de la quote-part spécifique pour combler les déficits antérieurs attribuable à la baisse des déficits à financer combinée à la variation du potentiel fiscal des villes reconstituées.

Les revenus de **transferts** ont atteint 388,9 M\$, soit une **augmentation de 26,2 M\$** par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- une croissance de 22,9 M\$ des revenus tirés des ententes de partages de frais variant proportionnellement à la réalisation des dépenses admissibles. Cette variation est attribuable principalement aux ententes suivantes :
 - *AccèsLogis* (+22,1 M\$),
 - *Soutenir la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal* (+17,8 M\$)
 - *Coordination et la gestion des Appels de projets pour les ateliers d'artistes* (+8,4 M\$)
 - *Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)* (-17,5 M\$),
 - *Projet de relance économique du Centre-Ville de Montréal* (-4,1 M\$)
- une augmentation de 4,8 M\$ des revenus issus du Partenariat des municipalités 2020-2024 (partage de la croissance d'un point de TVQ);
- une baisse de 2,5 M\$ des revenus d'intérêts versés par le Gouvernement du Québec à l'égard des ententes de transfert à versements pluriannuels.

Les revenus tirés des **services rendus** se chiffrent à 272,7 M\$, soit une **augmentation de 26,2 M\$** par rapport aux réalisations de 2022. Cette hausse s'explique principalement par les augmentations suivantes:

- 6,7 M\$ des revenus tirés des droits d'entrée, des abonnements, des ventes en boutiques, restaurants et concessions d'Espace pour la vie qui sont attribuables aux ventes du nouveau Passeport et à la hausse de l'achalandage dans ses installations;
- 2,6 M\$ des revenus tirés de l'occupation du domaine public provenant de travaux réalisés principalement dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 6,4 M\$ des revenus de locations d'installations récréatives (1 M\$) et diverses (5,4 M\$), principalement expliquée par la hausse des tarifs ainsi que la croissance des ventes d'abonnements pour l'utilisation des vélos en libre-service BIXI Montréal;
- 1,6 M\$ des revenus tirés de l'utilisation des infrastructures municipales en raison principalement d'une augmentation du nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 5,3 M\$ des revenus de stationnement et de parcomètres, en raison de l'augmentation de l'achalandage et de la hausse tarifaire sur rue appliquée au 1er avril 2023;
- 3,8 M\$ pour les revenus de services divers principalement relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- 1,0 M\$ relatif aux revenus de locations d'immeubles et terrains.

Les revenus tirés de l'**imposition de droits** totalisent 184,1 M\$, soit **une diminution de 134,0 M\$** par rapport à la même période en 2022. Cette baisse s'explique principalement les deux éléments suivants :

- une baisse de 130,8 M\$ des revenus de mutation immobilière s'expliquant par un nombre de transactions beaucoup moindre en 2023, particulièrement en ce qui concerne les grandes transactions, beaucoup moins nombreuses qu'en 2022 (-76,5 M\$);
- une diminution de 2,1 M\$ des revenus de permis de construction d'envergure, reliée au contexte économique 2023.

Les revenus tirés des **amendes et pénalités** ont atteint 117,1 M\$, soit **une augmentation de 16,9 M\$** par rapport à 2022. Cette hausse est causée principalement par :

- une augmentation de revenus de 17,1 M\$ attribuable à un changement dans la méthode de calcul de la provision pour non-culpabilité en 2022;
- un écart favorable net de 6,1 M\$ des revenus d'amendes et de frais de greffe résultant d'une augmentation de 8,6 M\$ dû à un nombre plus élevé de constats émis en 2023 attribuable à l'augmentation du nombre d'agents de stationnement affectés à l'émission de constats d'infraction routière ainsi qu'une diminution de 2,5 M\$ dû à une baisse dans le nombre de constats émis en 2023 par la police;
- une diminution de 6,0 M\$ pour les revenus de frais d'émission de procédure attribuable à la suspension des activités de la Société de l'assurance automobile du Québec au début de 2023 lors du déploiement d'un nouveau système informatique.

Les revenus d'**intérêts** se chiffrent à 193,0 M\$, soit une **augmentation de 64,8 M\$** par rapport à 2022. Cette hausse est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :

- une augmentation de 45,8 M\$ des revenus de placements provenant de la hausse des taux d'intérêts à court terme en 2023;
- une hausse de 11,9 M\$ des revenus d'intérêts en lien avec l'augmentation du montant des placements du fonds d'amortissement ainsi que de la hausse des taux d'intérêt;
- une augmentation de 2,5 M\$ des revenus d'intérêt relatifs à des emprunts faits pour le compte de la Société de transport de Montréal en raison du remboursement des intérêts.

Résultats financiers au 30 août 2023

Analyse

Charges

Les charges ont totalisé 3 517 M\$, contre 3 253 M\$ en 2022, soit une augmentation de 264 M\$ ou de 8,1 %.

(en milliers)	Réel		Écart		F/ D	Budget	Réalizations (%)
	2023	2022	\$	%		2023	
Rémunération globale	1 763 189	1 681 986	81 203	4,8	D	2 614 390	67
Transport et communications	17 796	18 261	(465)	(2,5)	F	38 669	46
Services professionnels, techniques et autres	395 143	311 846	83 297	26,7	D	608 806	65
Location, entretien et réparation	110 632	109 546	1 086	1,0	D	193 805	57
Biens non durables	171 362	152 460	18 902	12,4	D	270 269	63
Biens et services	9 871	10 162	(291)	(2,9)	F	22 824	43
Frais de financement	274 903	259 672	15 231	5,9	D	463 750	59
Contributions à des organismes	747 475	717 897	29 578	4,1	D	1 133 475	66
Autres objets de dépenses	27 017	(8 765)	35 782	(408,2)	D	104 473	26
Total des charges	3 517 388	3 253 065	264 323	8,1	D	5 450 461	65

F: Favorable
D: Défavorable

Les écarts significatifs entre les charges de 2023 par rapport à celles de 2022 s'expliquent comme suit :

Les charges de **rémunération** en 2023 s'élèvent à 1 763,2 M\$, soit une augmentation de **81,2 M\$** par rapport à 2022. Cet écart défavorable est causé principalement par les éléments suivants :

Augmentation de :

- 51,7 M\$ en salaires réguliers (autres que pour les policiers) en raison de l'indexation économique des salaires et des augmentations statutaires prévues;
- 26,9 M\$ en salaire régulier pour les policiers, expliqué principalement par l'effet combiné de l'indexation économique de 2 %, pour 6,5 M\$, de l'indexation rétroactive de la prime métropole appliquée aux salaires de 2022, pour 7,4 M\$, et de l'indexation économique de la prime métropole de 2023, pour 13,0 M\$;
- 10,0 M\$ dans les charges sociales, proportionnellement à l'augmentation de la rémunération;
- 6,8 M\$ en temps supplémentaire, dont 3,9 M\$ pour les policiers, 3,5 M\$ pour les cols bleus, 2,1 M\$ pour les cols blancs. Augmentation compensée par une baisse du temps supplémentaire chez les pompiers liée à des mesures d'urgence de 2022, pour 3,6 M\$, et une hausse de 0,9 M\$ pour les autres accréditations;
- 2,0 M\$ en charge d'assurances collectives.

Diminution de :

- 10,8 M\$, dont 8,2 M\$ au Service de l'eau causée par une capitalisation plus élevée des coûts de la main d'œuvre;
- 2,8 M\$ dans les charges de maladie longue durée et traitement SST chez les policiers, en raison de leur grande exposition durant la crise sanitaire de 2020-2022;
- 2,2 M\$ pour le temps compensé pour les pompiers, en raison de la fin des mesures d'urgence liée à la COVID-19;
- 1,2 M\$ dans les contributions aux régimes de retraite et au déficit actuariel.

Les **services professionnels, techniques et autres** totalisent 395,1 M\$ en 2023, soit une augmentation de **83,3 M\$** par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants:

Augmentation de :

- 25,0 M\$ au Service de l'Environnement, dont 4,0 M\$ pour l'élimination des déchets domestiques et assimilés, 12,2 M\$ pour la collecte collective sélective et le tri des matières recyclables, 2,3 M\$ pour les matériaux secs et 0,5 M\$ pour les autres activités. Ces hausses sont attribuables à l'augmentation du coût de traitement des matières recyclable pour les centres de tri, la hausse des coûts dans les nouveaux contrats et l'indexation des coûts des anciens contrats pour les matières résiduelles, et l'augmentation des redevances à payer à l'élimination;
- 23,0 M\$ au Service de la Concertation des Arrondissements, principalement pour le déblaiement et le chargement de la neige;
- 14,6 M\$ au Service de l'Urbanisme et Mobilité, principalement pour les frais de gestion de BIXI dont 7,3 M\$ étaient comptabilisés, en 2022, comme une contribution financière, et qui ont crû en raison de la combinaison de la croissance des ventes d'abonnements, de l'augmentation de l'utilisation du service par les citoyens, et de la hausse des grilles tarifaires, pour 5,3 M\$, et pour 2,0 M\$ répartis à travers les autres projets du SUM;
- 6,3 M\$ pour les honoraires professionnels versés à l'Agence de la Mobilité Durable en frais de gestion pour les parcomètres en raison de la hausse de l'achalandage et d'une hausse tarifaire intervenue à partir d'avril 2023;
- 3,0 M\$ à la Commission des Services Électriques, principalement pour ses services de conceptualisation, des devis et de normalisation;
- 2,7 M\$ au Service des Grands Parcs, Mont-Royal et Sport principalement pour un contrat de gestion de 1,8 M\$ à Tennis Montréal qui était auparavant comptabilisé comme une contribution financière
- 2,4 M\$ au Service des Infrastructures et du réseau routier, principalement pour services professionnels liés au SRB Pie- IX (phase 2);
- 2,4 M\$ pour les activités de transport en arrondissements;
- 2,1 M\$ pour les loisirs et la culture en arrondissements;
- 1,5 M\$ pour l'élimination des déchets domestiques et assimilés, pour la collecte sélective et le tri des matières recyclables et pour les matériaux secs en arrondissements;

Les charges de **location, entretien et réparation** totalisent 110,6 M\$ en 2023, soit une **augmentation de 1,1 M\$** par rapport à 2022.

Les charges de **biens non durables** totalisent 171,4 M\$ en 2023, soit une **augmentation de 18,9 M\$** par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants:

Augmentation de :

- 8,7 M\$ pour l'achat de produits chimiques et autres matières, principalement au Service de l'eau. Cette hausse est attribuable à la hausse du prix des produits chimiques et à la plus forte turbidité de l'eau qui nécessite plus de produits pour le traitement;
- 4,6 M\$ en coût d'électricité, dont 4,8 M\$ au Service de l'eau compensée par une baisse d'environ 0,2 M\$ dans les autres unités administratives;
- 4,9 M\$ pour les achats de pièces et accessoires de matériels roulants et équipements essentiellement au Service du matériel roulant et ateliers (MRA);
- 1,1 M\$ pour l'achat de sels et autres abrasifs;

Les charges pour **frais de financement** en 2023 s'élèvent à 274,9 M\$, soit une **hausse de 15,2 M\$** par rapport à 2022. Cet écart est attribuable à l'augmentation du solde de la dette par rapport à l'année antérieure.

Les **contributions à des organismes** s'élèvent en 2023 à 747,5 M\$, soit une **augmentation de 29,6 M\$** par rapport à 2022. Cet écart défavorable s'explique principalement par l'effet combiné des variations dans les contributions suivantes :

- Pour le Service du Développement Économique, la hausse de 13,6 M\$, principalement pour l'Entente de Réflexe II (2022-2025);
- Pour le Service de l'Habitation, la hausse de 8,4 M\$ s'explique principalement par les variations suivantes:
Augmentation de :
 - 21,2 M\$ pour AccèsLogis en raison de versements de subventions additionnelles et exceptionnelles pour plusieurs projets AccèsLogis Québec (ACL) suivant des ententes tripartites intervenues dans le cadre du programme ACL Responsable;

- 3,9 M\$ pour le Programme Rénovation Québec (PRQ) en raison de la mise en place d'un nouveau programme;
- 0,6 M\$ pour le Programme des maisons d'hébergement-Rénovation (PAMH) qui varie en fonction des projets choisis par le SHQ;
- 0,6 M\$ pour le Programme d'adaptation à domicile (PAD) qui est tributaire des enjeux économiques et des demandes des citoyens;
- 0,7 M\$ pour le Programme d'aide aux ménages sans logis-service de référence (OMHM);
- 0,4 M\$ pour les autres contributions;

Diminution de :

- 17,5 M\$ pour le programme Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), terminé en 2022;
 - 1,5 M\$ pour le programme Logement Abordable pour lequel il ne reste que quelques projets de l'Axe 3;
- Hausse de 10,2 M\$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
 - Hausse de 0,9 M\$ pour les Sociétés de Développement Commercial;
 - Hausse de 0,7 M\$ pour le Conseil des Arts;
 - Hausse de 4,6 M\$ pour les contributions données par les 19 arrondissements à différents organismes;
 - Pour le Service des Grands Parcs, Mont-Royal et Sports, la baisse de 2,4 M\$ est principalement attribuable au contrat de gestion du Stade Jarry. Jusqu'à l'année dernière, la Ville versait une contribution à Tennis Montréal; cette année, celle-ci a été remplacée par un contrat de gestion, pour un montant de 1,8 M\$;
 - Pour le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, la baisse de 7,3 M\$ est principalement liée au contrat de gestion de Bixi qui était comptabilisé l'an dernier comme une contribution financière;

Quant aux **autres objets de dépenses**, ceux-ci représentent 27,0 M\$ en 2023, soit une **augmentation de 35,8 M\$** par rapport à 2022 attribuable, principalement à la rubrique des dépenses pour créances douteuses ou irrécupérables, comprenant notamment l'effet d'un reclassement pour 22,4 M\$ en 2022.